



APPEL D'OFFRES DE SOUS-TRAITANCE N° 016/CHK/2026

**CONTRAT DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LE BASSIN DE
STOCKAGE DES RÉSIDUS MINIERES (BTSF)**

1. OBJET

Le présent appel d'offres s'inscrit dans le cadre du projet minier de Mutoshi, initié par CHEMAF SA. Les contractants qualifiés et expérimentés sont invités à soumettre des offres pour l'exécution des travaux d'excavation, de transport, de construction de remblais, de compactage, de nivellement et des travaux de génie civil associés pour le bassin de stockage des résidus miniers (BTSF) du projet de cuivre et de cobalt de Mutoshi.

Seuls les contractants ayant une expérience avérée dans les travaux de terrassement miniers à grande échelle, la construction de TSF, le développement de remblais de barrages et la conduite d'engins de terrassement lourds sont encouragées à participer.

2. DÉTAILS DU PROJET

- **Projet :** Travaux de terrassement de stockage de résidus de base (BTSF)
- **Quantité estimée :** Environ 1 000 000 BCM (± 15 %)
- **Distance de transport :** Maximum 1,5 km
- **Lieu d'exécution :** Mutoshi, Kolwezi, province de Lualaba en République Démocratique du Congo
- **Durée du contrat :** Trois (3) mois calendaires à compter de la date de la signature du contrat



3. NATURE DES MATÉRIAUX

L 'excavation comprend généralement:

- Le sol latéritique meuble et facile à extraire
- Les terrains meubles de couverture
- La roche altérée
- Les matériaux non adaptés en faible quantité

Aucun forage ni dynamitage n'est prévu dans le cadre de ce contrat, sauf instruction contraire de CHEMAF SA.

4. PORTÉE DES TRAVAUX

Le Contractant doit fournir toute la main-d'œuvre nécessaire, la supervision, l'équipement, les consommables, les installations de maintenance, les outils, les dispositifs de manutention du carburant (le cas échéant) ainsi que toutes les ressources nécessaires à l'achèvement des travaux.

La portée des travaux comprend, mais sans s'y limiter, les éléments suivants

4.1. Préparation du site

- La mobilisation des équipements et de main-d'œuvre ;
- L'établissement du site;
- La coordination topographique avec l'équipe Chemaf;
- La construction et entretien de routes d'accès temporaires lorsque nécessaire ;
- L'installation de panneaux de sécurité et de barricades.

4.2. Décapage de la couche arable

- Décaper la couche arable à l'épaisseur indiquée par l'ingénieur;
- Séparer la couche arable des autres matériaux ;
- Les transports et les stocks de terre végétale à des endroits désignés;
- Maintenir les stocks de terre arable en état stable.



4.3. Excavation

Excaver tous les matériaux selon les instructions de l'ingénieur, y compris :

- Le matériau latéritique approprié ;
- Le matériau inadapté ;
- Les sols mous ;
- Le rocher patiné.

Le contractant doit assurer une séparation correcte des matériaux appropriés et inadaptés tout au long de l'excavation.

4.4. Manutention de matériaux

Latérite appropriée

- Excaver et transporter la latérite adaptée ;
- Stocker dans les zones désignées ;
- Recharger lorsque requis ;
- Le ransport de latérite pour la construction de remblais et le développement du BTSF.

Matériau inadapté

- Excaver ;
- Charge ;
- Transport ;
- Éliminer dans les emplacements de décharge approuvés.

Le contractant doit maintenir toutes les zones de décharge en état sûr et stable.

4.5. Construction des remblais

Construire des remblais TSF conformément aux plans approuvés et aux instructions de l'ingénieur, notamment :

BATIR L'AFRIQUE – CONSTRUIRE L'AFRIQUE



- Le placement couche par couche ;
- Le conditionnement de l'humidité ;
- L'arrosage d'eau ;
- Le compactage ;
- La formation de pentes conçues ;
- La construction selon les dimensions et élévations requises.

4.6. Travaux de compactage

Effectuer la compactation à l'aide de rouleaux appropriés pour atteindre la densité de champ spécifiée.

Le contractant doit:

- Fournir tous les compacteurs nécessaires ;
- Maintenir une teneur optimale en humidité ;
- Collaborer avec le personnel QA/QC de CHEMAF SA pour les essais de densité sur le terrain ;
- Retravailler les zones défailantes sans frais supplémentaires.

4.7. Arrosage d'eau

Fournir des camions-citernes adéquats pour :

- Le conditionnement de l'humidité ;
- La suppression de la poussière ;
- Les exigences de compactage ;
- L'entretien des routes.

4.8. Entretien des routes de transport

Entretenir toutes les routes de transport pendant toute la période du contrat en fournissant :

- Des niveleuses ;
- Des camions-citernes à eau ;
- Des chargeuses sur pneus si nécessaire ;

BATIR L'AFRIQUE – CONSTRUIRE L'AFRIQUE



- Une équipe d'entretien de routes.

Les routes doivent rester sûres et circulables en permanence.

4.9. Coupe de surface

Effectuer la coupe finale:

- Du plancher TSF ;
- Des pentes du remblai ;
- Des formations de drainage ;
- Des surfaces de fondation de la doublure (revêtement) HDPE.

Toutes les coupes doivent être conformes aux dessins approuvés et aux tolérances requises.

4.10. Préparation du drainage

Préparer des fondations et des profils pour :

- L'installation de canalisations de drainage ;
- Les drains de pied de talus ;
- Les drains de collecte;
- L'installation de la membrane d'étanchéité HDPE.

Tous les travaux doivent être conformes aux plans d'ingénierie.

4.11. Assèchement

Fournir un nombre suffisant de pompes d'assèchement et d'accessoires pour maintenir des conditions de travail au sec pendant toute la durée du chantier.

4.12. Gestion des stocks

Entretenir :

- Les stocks de latérite ;



- Les décharges de déchets;
- Les stocks de terre végétale.

Les stocks doivent être stables, correctement drainés et entretenus conformément aux instructions de l'ingénieur.

4.13. Installations du site

Le Contractant doit établir et maintenir :

- Un bureau du site ;
- Un atelier d'entretien des équipements;
- Une aire de maintenance;
- Un stockage de carburant (si approuvé) ;
- Un stockage des pièces détachées ;
- Le parking ;
- Des installations de premiers secours ;
- Des installations sanitaires ;
- Des systèmes de communication.

5. RESPONSABILITÉS DU CONTRACTANT

Le contractant doit:

- Fournir des engins lourds de moins de 5 ans, dont il doit être propriétaire ;
- Les engins de location ne sont pas acceptés ;
- Fournir des superviseurs et des opérateurs expérimentés ;
- Fournir des mécaniciens, des électriciens, des soudeurs, des monteurs de pneumatiques et du personnel de soutien qualifiés ;
- Maintenir les engins en bon état de fonctionnement ;
- Respecter le calendrier de production prévu ;
- Se conformer aux exigences HSE de CHEMAF ;
- Assurer la propreté du chantier pendant toute la durée du projet ;
- Fournir des rapports d'avancement quotidiens, hebdomadaires et mensuels ;
- Assurer la coordination avec les ingénieurs et les géomètres de CHEMAF ;
- Exécuter les travaux conformément aux plans et devis approuvés ;



- Réparer tout dommage causé par le contractant.

6. EXIGENCE MINIMALE EN MATIERE D'EQUIPEMENT

Le soumissionnaire doit proposer un parc d'engins adéquat, capable de traiter environ 1 000 000 m³ de déchets pendant la durée du contrat. La flotte proposée devra comprendre au minimum les:

- Pelles hydrauliques (classe de 50 à 90 tonnes) ;
- Camions-bennes articulés ou rigides ;
- Bulldozers ;
- Chargeuses sur pneus ;
- Niveleuses ;
- Compacteurs de sol vibrants ;
- Camions-citernes ;
- Pompes d'assèchement ;
- Camions d'assistance ;
- Camions-citernes de carburant/lubrification (le cas échéant) ;
- Unité de soudage mobile ;
- Ours d'éclairage pour les travaux de nuit (le cas échéant).

CHEMAF se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre, en totalité ou en partie, sans avoir à justifier sa décision et n'est pas tenu d'accepter l'offre la moins chère.

7. EXIGENCES DE QUALITÉ

Le contractant devra garantir :

- L'excavation aux niveaux approuvés ;
- La bonne séparation des matériaux ;
- Un contrôle adéquat de l'humidité ;
- Un compactage à la densité spécifiée ;
- Une géométrie de remblais approuvée ;
- Des surfaces finales lisses et adaptées à la pose d'une membrane en HDPE ;
- La conformité aux plans et devis approuvés.

BATIR L'AFRIQUE – CONSTRUIRE L'AFRIQUE



8. SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Le contractant doit se conformer à toutes les exigences HSE de CHEMAF SA, y compris :

- Le port des EPI ;
- les réunions quotidiennes sur la sécurité au travail;
- L'utilisation des équipements en toute sécurité;
- La suppression des poussières ;
- La prévention des déversements ;
- La gestion du trafic ;
- La préparation aux situations d'urgence ;
- La protection de l'environnement.

9. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Conformément à la législation congolaise en vigueur, seuls les sous-traitants répondant aux critères suivants sont autorisés à postuler :

- Être une société à majorité de capital congolais (conformément à la loi 17/001) ;
- Être enregistré et approuvé par l'**ARSP** ;
- Fournir preuve d'existence légale et être en règle auprès de l'administration fiscale et sociale (RCCM, ID NAT, numéro fiscal, reçu fiscal, certificat d'adhésion CNSS, statuts, certificat d'enregistrement INPP, ordre ministériel, accord médical, etc.).

10. DÉPÔT DU DOSSIER

Le contractant devra soumettre:

- Le profil de l'entreprise avec licence ARSP ;
- L'expérience de projet similaire ;
- La liste des équipements avec détails de propriété ;
- L'organigramme;

BATIR L'AFRIQUE – CONSTRUIRE L'AFRIQUE



- La éthodologie de construction ;
- Le programme de travail (Primavera/MS Project préféré) ;
- Le plan HSE ;
- Le plan d'assurance qualité ;
- Les effectifs proposés;
- L'offre commerciale;
- La validité de l'enchère ;
- Les documents légaux et fiscaux

Les Contractants qualifiés sont invités à soumettre leurs propositions techniques et commerciales conformément aux exigences de l'appel d'offres. Des documents d'appel d'offres détaillés, incluant des instructions de soumission et des critères d'évaluation, seront fournis aux soumissionnaires présélectionnés.

CHEMAF SA se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute ou partie des offres sans donner de raison.

Les offres doivent être soumises avant le 30 juillet 2026 à 18h30 aux adresses physiques et/ou soutes suivantes :

- Mine Mutoshi, avenue Du 30 Juin, quartier Mutoshi, commune de Manika, ville de Kolwezi, province de Lualaba en République démocratique du Congo
- **E-mail :**

procurement@chemaf.com

contracts.mutoshi@chemaf.com

Pour CHEMAF SA,
Le Département des Contrats